

DECISION N° 299/20 /MINESEC/SG/DESG/CELES DU 19 2 AOUT 2020  
PORTANT OUVERTURE D'UN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu la circulaire N°48/MINEDUC/DESG/DETP du 06 novembre 1993 sur la structure canonique des établissements d'enseignement secondaire général et technique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est ouvert pour compter de l'année scolaire 2020/2021, le Collège d'Enseignement Secondaire Général (CES) ci-après :

## REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	NOMBRE DE CLASSES
LOGONE ET CHARI	KOUSSERI	CES D'AJAINE	02 SIXIEMES

**Article 2.-** Le chef dudit établissement est tenu de respecter les effectifs préconisés par la mesure exceptionnelle du MINESEC liée à la pandémie du Covid19 instruisant à 50 le nombre d'élèves par classe.

**Article 3.-** Le Délégué Régional et le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires compétents sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de veiller à l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

Yaoundé, le 12 AOUT 2020

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



*Nalova Lyonga M.D*